

Habilitation électrique BR/BS/BC-H0

selon la norme NF C 18-510/A1 - février 2020

L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité.e, le.la travailleur.se doit avoir été formé.e et avoir été déclaré.e apte par le médecin du travail.

Pour les interventions élémentaires (BS), il n'est pas nécessaire d'être qualifié.e* en électricité pour être habilité.e. Il faut cependant être formé.e aux opérations à réaliser. Pour toutes les autres opérations d'ordre électrique (BR), l'opérateur.rice doit être qualifié.e* en électricité.

La norme NF C18-510 recommande une périodicité de recyclage de la formation de 3 ans.

Ce stage répond aux obligations de formation des travailleur.se.s autorisé.es à effectuer des opérations sur les installations électriques, selon les articles R.4544-9 (décret 2010-1118 du 22 septembre 2010) et R.4544-10 (décret 2016-1908 du 27 décembre 2016).

L'arrêté du 20 novembre 2017 relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 de janvier 2012 comme référence des normes.

La norme NF C 18-510 de 2012 a fait l'objet d'un amendement mentionné A1 en février 2020.

***Pour être considéré.e comme qualifié.e, il faut être titulaire d'un diplôme ou titre : CAP/BEP/BAC/BTS...métiers de l'électricité, à défaut justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives sur le territoire de l'UE.**

OBJECTIFS (Compétences)

Intervenir en présence de tension en BT

Se protéger des risques électrique et assurer la protection des tiers présents

Effectuer des manœuvres et consignations en BT suivant les prescriptions de sécurité de la NF C 18-510

Obtenir une habilitation conforme aux directives de la NF C 18-510 en vigueur

CONTENUS

Jour 1 - Définition des contraintes réglementaires

Détail des différents types d'établissements Privés/ERP/ERT

Définitions des caractéristiques électriques des matériels isolant

Classification des matériels électriques : Degrés IP, Classes, Les marques de qualité

Jour 2

La protection des matériels électriques contre les surintensités

Protection des canalisations - Les différentes courbes des relais magnétiques

Protection contre les courts circuits les pouvoirs de coupures

La protection des personnes

La coupure automatique de l'alimentation

Les régimes du conducteur de Neutre (TT - TN - IT)

Notion de prise de terre

Jour 3 - Présentation et définition des différents degrés d'habilitation du personnel

Les habilitations au titre de la NFC18510

La consignation BT - mise en oeuvre

Visite d'un poste HT/BT

QCM conforme à la NFC18510

Durée | 3 jours (21 H)

Lieu | TSV

Effectif | 4 à 10 participant.e.s

Coût | 1008 € *

Intervenant.e.s | Jean MINGUEZA

(la liste des intervenant.e.s peut être sujette à modifications)

Public | Technicien.e.s ou régisseur.se.s appelé.e.s à gérer ou utiliser des installations électriques pour le spectacle vivant

Pré-requis | Maîtrise des notions d'électricité et des mesurages en Basse Tension

Outils | Salle de cours équipée, tableaux électriques, instruments de mesure

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

Abord théorique et interprétation des textes
Mise en situation sur des systèmes électriques
Exercices dirigés
Test écrit

Validation

Attestation faisant état des résultats après évaluation permettant de se faire habilitier par son / ses employeur(s)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous remplissez en ligne une fiche d'inscription et nous envoyez par mail l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Un accusé de réception vous est adressé dès que nous sommes en possession de l'ensemble des pièces demandées.

Afin que vous puissiez effectuer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de votre formation, un devis vous sera envoyé.

Pour tout projet de formation, vous pouvez faire appel à un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Ce dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé est ouvert à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Il inclut un entretien individuel, un conseil visant à définir son projet professionnel, et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Il pourra également faire le point avec vous sur vos possibilités de financements.

Adressez-vous à votre OPCO (Afdas, Uniformation etc.), à France Travail, l'APEC, une mission locale, CAP emploi...

Cette formation est accessible aux personnes ayant des bases en électricité (voir pré-requis). Un test d'évaluation des connaissances en courant alternatif est à remplir lors de la pré-inscription. En cas d'échec au test, le/la candidat.e sera orienté.e vers une formation incluant les bases en électricité nécessaires pour la délivrance de l'habilitation.

Type d'action

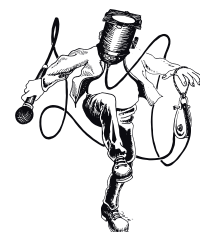
Action de formation - Développement de compétences des salarié.e.s.
Non certifiant

ACCESSIBILITÉ



Si vous avez des besoins d'aménagement spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap. Ensemble, nous identifierons les éventuelles contraintes et trouverons des solutions adaptées dans la mesure du possible.

* Pour des formations intra-entreprise, le devis sera établi sur demande.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION